

Critères de financement Coiffure et professions connexes

Critères de financement par dispositifs applicables en 2025

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

Ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Mise à jour : 28/01/2025

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds.

COIFFURE

Coupe, coiffage, coiffure - Extensions et prothèses capillaires - Coloration, formes - Barbier - Soins capillaires - Visagisme, morphologie

- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
- › **Frais annexes** : oui
- › **Frais de salaire** : non

TRANSVERSE

Langue - Management, RH - Accueil, vente, marketing, communication - Conseil en image -

Informatique, bureautique, gestion, comptabilité - Connaissance des outils numériques (création web, gestion internet,...) - Ergonomie, hygiène et sécurité au travail - Qualité

- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › **Frais annexes** : oui
- › Frais de salaire : non

Formation transition écologique et énergétique (hors plafond annuel de l'entreprise)

- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
- › **Frais annexes** : oui
- › Frais de salaire : non

ESTHETIQUE**Manucurie, prothésie ongulaire - Maquillage - Massages - Soins du visage**

- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
- › **Frais annexes** : oui
- › Frais de salaire : non

À noter

- › Prise en charge des **frais annexes** hors plafonds annuels.
- › Limite de financement :
 - Entreprise de 1 à 2 salariés : 2 100 € HT par an/entreprise, dans la limite de maximum 70 heures de formation
 - Entreprise de 3 à 6 salariés : 6 300 € HT par an/entreprise, dans la limite de maximum 210 heures de formation
 - Entreprise de 7 à 10 salariés : 10 500 € HT par an/entreprise, dans la limite de maximum 350 heures de formation
 - Entreprise de 11 à 49 salariés : 35 heures de formation par an/salarié dans la limite de 30 €/heure.
- › Durée de la formation en présentiel : minimum de 4 heures et maximum 7 heures par jour.
- › Durée de la formation **en distanciel** : minimum de **2 heures** (découpage possible en 1h minimum – 4 heures maximum par connexion quel que soit le nombre d'heure de formation total) - **maximum 20 stagiaires par formateur**

Bilan de compétences Les formations le dimanche et/ou les jours fériés ne sont pas prises en charge
Les actions de formation des alternants (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) sont prises en charge uniquement pendant les heures de travail en **Financement** entreprise.

Dans la limite des fonds disponibles

- › Taux de prise en charge : dans la limite de 60 €/h (hors plafond annuel de l'entreprise)
- › Durée de prise en charge : maximum 24h

Accompagnement VAE

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

- › Taux de prise en charge : 50 €/h (hors plafond annuel de l'entreprise)
- › Durée : maximum 48 heures

[Plus d'informations sur la VAE](#)

Développement des compétences entreprises de 50 salariés et plus

Prise en charge uniquement au titre des contributions conventionnelles de votre branche professionnelle

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés.

Renseignez-vous auprès de [votre conseiller de proximité](#).

[Plus d'informations sur les cofinancements](#)

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds.

COIFFURE